



ADEAR
des HAUTES
-PYRÉNÉES

EFFICACITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

TRAVAILLER ENSEMBLE SANS S'ASSOCIER (1 jour)

Objectifs :

Acquérir les connaissances juridiques et quelques outils méthodologiques pour mettre en place une collaboration entre deux exploitant.e.s, voire plusieurs fermes existantes.

Au programme:

- les différentes formes d'agriculture de groupes, leurs intérêts, les formes juridiques
- les règles de l'entraide, l'analyse des besoins
- fixer les valeurs de l'entraide, les règles de fonctionnement, les modalités de communication
- élaborer un plan d'actions individuel

Intervenantes:

Pascale Calderan, formatrice-conseillère relations humaines, communication et organisation du travail à l'ATAG (Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe)

Laetitia Brusaud: animatrice ADEAR 65



Mercredi 22 Nov 2023



Benqué (65130)
salle des fêtes



9h30-12h30
13h30-17h30



Repas partagés les midi. Prévoir un pique-nique



Chef.fe.s d'exploitation Cotisant.e.s solidaires



245€ via Vivéa
90€ pour les non Vivéa
(payable en plusieurs fois;
petits budgets nous
contacter)



BULLETIN D'INSCRIPTION

TRAVAILLER ENSEMBLE SANS S'ASSOCIER (1 jour)

DATE : Mercredi 12 novembre 2023
NOM :
PRÉNOM :
ENTREPRISE :
ADRESSE :
.....
CP :
COMMUNE :
TÉLÉPHONE :
EMAIL :
DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

- Cotisant.e solidaire
- Chef.fe d'exploitation
- Port.eur-euse de projet
- Autre, précisez:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :
Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?

.....
.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagnères de Bigorre

Pour plus de renseignements:
confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N°d'activité: 73650071265

COÛT ET PRISE EN CHARGE : L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). La totalité du coût de la formation peut être prise en charge pour les agriculteurs/trices, cotisant.e.s solidaires, conjoint.e.s collaborateurs/trices par Vivéa. Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- Une inscription est un engagement, même si nous ne demandons pas de caution. En cas d'annulation de votre part sans justification dans les 48h, nous nous réservons le droit de ne pas vous prendre sur de prochaines formations en cas de sur-nombre.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation : Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale